

PROCHAIN RECENSEMENT DE LA POPULATION DU CANADA

Le prochain recensement du Canada sera effectué en date du 1er juin 1911. Il portera sur les sujets suivants: population, mortalité, agriculture, industries, minéraux, pêcheries et produits laitiers.

Le relevé de la population comprendra le lieu de résidence et la description personnelle; citoyenneté, nationalité et religion; profession, emploi, métier ou moyens d'existence; revenus et assurance portée; instruction et langue, et infirmités.

Tout individu en vie le 1er juin sera inscrit sur la feuille de population par son nom, comme membre d'une famille, d'une institution ou d'un ménage, avec le lieu de sa résidence, son sexe, en relation au chef de la famille ou du ménage, et son état civil: célibataire, marié, veuf, divorcé ou séparé légalement. Le mois et l'année de la naissance et l'âge au dernier anniversaire seront également inscrits.

On inscrira également le pays ou le lieu de naissance de chaque individu, l'année d'immigration au Canada, si cet individu est né dans un autre pays, l'année de naturalisation s'il était un étranger, et la race ou la tribu, la nationalité et la religion. Tout individu né à l'étranger qui est devenu citoyen naturalisé est de nationalité canadienne, et tout sujet britannique demeurant au Canada, ainsi que tout individu né au Canada qui a acquis le titre de citoyen par naissance ou naturalisation, est également de nationalité canadienne. Mais il n'existe pas de "Canadiens" selon la race ou la tribu, à moins que l'on ne compte les Indiens sous cette dénomination.

On relèvera également l'emploi ou le métier de chaque individu, et si cet individu est employé dans l'année du recensement à un autre emploi que son emploi principal, pour tout le temps ou une partie du temps, ce fait sera mentionné. Si l'individu travaille à son propre compte, le recenseur en prendra note. Le relevé devra indiquer également où l'individu est employé: ferme filature, fonderie, pharmacie, etc.

Pour les individus salariés, le relevé devra indiquer le nombre de semaines qu'ils auront été occupés à leur emploi ou à leur métier principal en 1910; à un autre emploi que l'emploi principal, s'il y a lieu; le nombre d'heures de travail donné par semaine à l'emploi principal, ou à un autre emploi, s'il y a lieu; les recettes totales en 1910 provenant de l'emploi principal; les recettes totales provenant d'un autre emploi, et le taux de rémunération par heure, si l'individu est employé à l'heure.

Le relevé devra indiquer également le montant d'assurance à vie porté par l'individu à la date du recensement, ainsi que

le montant d'assurance contre les accidents ou la maladie, et le coût de cette assurance pendant l'année du recensement.

Sous le titre "Instruction et langue" on inscrira le nombre de mois passés à l'école en 1910 pour tout individu âgé de cinq ans ou plus, si l'individu peut lire et écrire, et la langue généralement employée par chaque individu. On inscrira également le prix de l'instruction au collège, au couvent ou à l'université pour les individus âgés de plus de 16 ans.

La dernière question sur la feuille de la population se rapporte aux infirmités. Tout individu ayant une infirmité devra être inscrit. S'il est aveugle, sourd et muet, fou ou aliéné, idiot, mention en sera faite dans une colonne à cet effet, et l'âge auquel l'infirmité a paru devra être spécifié également.

PROGRAMME ET REGLEMENTS DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

D'après une brochure que nous recevons de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, cette Ecole devra ouvrir prochainement ses cours.

Ainsi, le bureau du Directeur sera ouvert dans les locaux de l'Ecole, Avenue Viger, dès le 15 août et les examens des candidats à l'admission à l'Ecole auront lieu le premier mardi de Septembre.

Nos lecteurs connaissent le but de l'Ecole qui est de donner à ceux qui se destinent à la carrière commerciale, industrielle ou financière, un enseignement supérieur à celui qu'ils peuvent obtenir dans les écoles commerciales en général.

Le cours des études embrasse trois années, après lesquelles l'étudiant qui passe ses examens avec succès reçoit un diplôme "Licencié en Sciences Commerciales et Maritimes."

Un cours de quatrième année est facultatif et donne droit à l'étudiant qui satisfait aux examens à un diplôme de "Docteur en Sciences Commerciales et Maritimes."

Pour être admis à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales il faut être âgé de 16 ans au moins ou obtenir une dispense d'âge et passer un examen, sauf les cas de dispense prévus.

Nous engageons nos lecteurs qui auraient des fils disposés à suivre les cours de cette école à se procurer la brochure qui vient d'être publiée et qui indique non-seulement le programme des examens d'admission mais aussi celui des études de chaque année, ainsi que tous les renseignements concernant les droits d'inscription, les bourses d'études, etc.

Le style d'annonce qui est naturel est le style correct. Viser à l'effet ne constitue ni le bon style ni le bon sens.

NOTRE COMMERCE EXTERIEUR

Pendant le mois de juin, les importations du Canada se sont élevées à \$39,705,437, dont \$23,380,669 de marchandises soumises à des droits d'entrée et \$14,838,058 de marchandises exemptes de droits. Le reste était formé par des métaux non monnayés. Les importations pendant le premier trimestre de l'année fiscale ont été de \$109,384,187, contre \$82,102,190 pendant les trois premiers mois de l'année fiscale précédente. La valeur des marchandises entrées en juin dans le pays pour la consommation est de \$38,218,727, en augmentation de sept millions, tandis que les marchandises canadiennes exportées atteignent une valeur de \$24,793,824, en augmentation de trois millions. Les exportations pendant le premier trimestre ont été les suivantes: marchandises domestiques, \$57,648,937; marchandises étrangères \$4,140,566, par rapport à \$49,827,004 et \$4,138,597 pour les exportations domestiques et étrangères respectivement pendant la période correspondante de l'année précédente.

LE ROI EDOUARD VII ET SES TAILLEURS

Les rapports entre les princes et leurs fournisseurs sont naturellement d'une discrétion qui confine au secret et il n'est en aucune façon commode de contempler un roi dans son rôle de "client". Cependant, un journaliste anglais a eu la chance de rencontrer récemment un "gentleman" qui avait été longtemps au nombre des tailleurs du roi Edouard VII et de lui entendre raconter sur sa toilette force détails curieux et qui n'étaient pas destinés au public.

"On pourrait dire du roi Edouard qu'il était l'homme le mieux habillé d'Europe, car je n'ai jamais connu personne possédant un tel génie—il n'y a pas de mot qui puisse exprimer ce don—pour savoir ce qu'il fallait porter et comment le porter. En d'autres circonstances, et s'il eût été un simple mortel, le Roi eût pu se faire un nom et une fortune, rien qu'avec son goût impeccable et délicat.

"Tandis que des gens passent une demi-heure à choisir un échantillon pour un pantalon, le roi en adoptait une douzaine en quelques minutes et chacun était un modèle en son genre. Lorsque je me rendais à Marlborough House, avec un choix d'étoffes, je puis dire qu'il ne me retenait jamais plus de dix minutes ou d'un quart d'heure, bien que, pendant ce court laps de temps, il m'eût commandé pour \$500 ou \$600 de vêtements.

"C'était d'ordinaire à onze heures du matin que j'étais reçu au palais, et le premier coup de l'heure avait à peine sonné que le roi sortait de sa bibliothèque